

Projet d'école 2018-2021

Quel projet voulons-nous pour notre
école?

Rôle du directeur dans le projet d'école

« Le directeur coordonne l'élaboration du projet d'école. Il veille à ce que ce projet décline les orientations académiques, prenne en compte les spécificités de l'école et prévoie un dispositif d'évaluation. Il assure le suivi du projet d'école et contribue au bon déroulement des expérimentations éventuellement prévues par le projet d'école. Il suscite au sein de l'équipe pédagogique toutes initiatives destinées à améliorer l'efficacité de l'enseignement en cohérence avec le projet d'école. »

Référentiel métier du directeur - BO spécial N°7 du 11 décembre 2014

Annexe 1 : L'exercice des responsabilités pédagogiques

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=84362

Que représente le projet d'école ?

- Une meilleure cohérence globale de l'action pédagogique
- Une expression traduisant la volonté et l'engagement de l'équipe.
- Un cadre de référence, mémoire pédagogique de l'école.
- Un outil de communication :
 - o au sein de l'institution,
 - o pour informer les nouveaux arrivants (enseignants, intervenants, parents,...)
et les partenaires

Une démarche et un échéancier

De mars 2018 à septembre 2018

FEVRIER
2018:
**Réunion
des
directeurs:**
Présentation
générale du
dispositif

4^{ème}
PERIODE:
**Bilan en
équipe
pédagogique:**
Faire ressortir
2 à 3 réussites
et 2 points à
améliorer

5^{ème} PERIODE
Réflexion en équipe
Quelle école voulons-
nous construire?
→ Choix des
critères d'observation
→ Choix des priorités
→ Elaboration du plan
d'action et des 3
objectifs de travail.

Pré-rentrée et 1^{ère}
PERIODE
2018-2019
**Écriture du projet
d'école**
Rédaction des fiches-
actions

Sur quoi (re)fonder l'école?

- **Identifier les valeurs qui fondent une éthique personnelle et collective**
- **Chaque élève est important**
 - fine et profonde analyse des besoins réels de chaque élève. L'idée qu'un élève heureux, épanoui, libre de se développer à son rythme, acquerra plus aisément les savoirs fondamentaux.
- **Un environnement chaleureux et accueillant**
 - L'école est un lieu de vie où les espaces de travail sont repensés
 - Les relations de respect mutuel
 - Les enseignants cherchent à aider l'élève à apprendre

- **Des rythmes d'apprentissage adaptés aux enfants**

- détection précoce des handicaps et des troubles de l'apprentissage

- organiser les aides aux enfants en difficultés scolaires

- **Des élèves actifs et impliqués**

- construire du sens

- donner des possibilités différentes d'apprendre, d'acquérir des compétences

- coopérer pour construire collectivement du savoir

- créer des situations d'apprentissage variées et stimulantes

- **Une évaluation motivante et positive**

- valoriser l'élève

- distinguer des niveaux de perfectibilité

- auto-évaluation basée sur l'encouragement et le dialogue.

4ème PERIODE :

Établir le bilan du projet d'école

- Valoriser le travail accompli.
- Identifier les points positifs et les difficultés, au regard des résultats des élèves.
- Tenir compte de l'expérience acquise.
- S'inscrire dans la continuité (ou la rupture).

Déroulement possible de la réflexion

- Un moment très court de réflexion individuelle
- Un moment de questionnement collectif autour de deux questions fondamentales :
 - Comment expliquer les réussites, les avancées et les difficultés ?
 - Comment expliquer le décalage entre les intentions et les mises en œuvre ?

Les échanges peuvent se fonder sur les documents du projet en cours (plans d'actions, bilans intermédiaires, CR conseil d'école, ...), notamment en considérant les actions engagées par rapport aux objectifs fixés.

→ Renseigner le document « Bilan du projet d'école ».

5ème PERIODE: Réflexion en équipe

1. Analyser la situation

- Analyser le contexte dans lequel l'école se situe ; effectuer des rapprochements entre plusieurs observations objectives pour construire des hypothèses,
- Identifier les difficultés qu'il conviendrait de résoudre prioritairement et choisir les indicateurs considérés comme pertinents,
- Caractériser l'école avec des indicateurs pertinents, en nombre limité, chiffrés ou non.

Outil utilisable: APAE = Outil d'aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements du 1er degré. Application d'indicateurs statistiques et de récupération de données.

Collecter les indicateurs pertinents et les ressources

- Identifier un nombre limité d'indicateurs (de 3 à 6 indicateurs) qui apparaissent comme significatifs dans le cadre de l'école et qui viendront, si nécessaire, compléter les données déjà présentes dans TBE.
- Apporter pour chacun d'entre eux les commentaires écrits qui permettent de les contextualiser et de les interpréter.
- Engager une discussion destinée à apprécier la pertinence de ces informations par rapport aux problèmes rencontrés dans l'école.
- Identifier les compétences et les ressources humaines au sein de l'école.

2. Dégager des priorités et définir des objectifs

- Identifier trois objectifs de travail au maximum qui constitueront les priorités du projet d'école.

Les objectifs s'inscrivent dans le cadre académique autour de trois axes :

- 1- Assurer la mise en œuvre des programmes et la maîtrise des connaissances et compétences du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture.
- 2- Prendre en compte les besoins particuliers des élèves : difficultés et réussites.
- 3- Garantir la cohérence des enseignements et la cohérence des parcours d'apprentissage

Procédure possible :

- S'appuyer sur les commentaires écrits rédigés lors de l'étape précédente pour l'interprétation des indicateurs ;
- Elaborer une liste des grands domaines d'enseignement et / ou les priorités touchant à la vie de l'école qui doivent absolument être abordés pour répondre aux difficultés constatées pour les élèves de l'école ;
- Hiérarchiser cette liste en fonction d'effets attendus sur l'amélioration des apprentissages des élèves et sur l'organisation pédagogique en cycles.

Conseils

- Prendre contact avec l'école maternelle ou élémentaire voisine,
- Tenir compte des orientations définies en conseil école-collège, afin de faciliter ultérieurement les liaisons pédagogiques.
- S'assurer de la clarté des formulations et de l'accord de l'ensemble de l'équipe enseignante quant aux orientations choisies.

3. Définir les plans d'actions, leurs modalités de mise en œuvre et d'évaluation

Les actions retenues doivent permettre une meilleure organisation des enseignements. Pour chacune d'entre elles, il convient de s'interroger sur :

- la cohérence : le rapport entre la vision de l'école qu'on a, l'analyse, les objectifs, les compétences élèves, les 3 axes du projet d'école et l'action ;
- les stratégies d'accompagnement à développer par l'équipe enseignante pour garantir cette cohérence ;
- les modalités de mise en œuvre des actions : cycles ou classes concernés, période, moyens nécessaires ;
- les effets attendus et les résultats observables qui permettront de mesurer ou d'apprécier les avancées réalisées ; anticiper les outils utilisés et la fréquence d'évaluation retenue

Conseils

Le directeur doit :

- préciser que les actions sont des moyens d'atteindre les objectifs définis précédemment. Elles concernent prioritairement l'amélioration de la réussite scolaire des élèves dans un contexte de pratiques pédagogiques partagées.
- veiller à ce que les propositions d'actions soient réalisables et pertinentes par rapport à la situation spécifique de l'école
- définir un plan d'actions cohérent avec un nombre raisonnable d'actions,
- s'assurer de la cohérence entre les différentes actions afin d'éviter leur dispersion ou leur juxtaposition
- vérifier que les actions proposées recouvrent bien les compétences visées et servent l'objectif retenu.
- prévoir pour chaque action, avec l'ensemble de l'équipe enseignante :
 - une programmation dans le temps (échancier),
 - une évaluation, à intervalles réguliers, en précisant les outils utilisés.

Pré-rentrée et 1ère PERIODE 2018-2019

Rédiger le projet

Sous sa forme achevée, le projet d'école représente :

- Le cadre de référence de l'école :
 - comme guide et mémoire pédagogiques pour chaque enseignant sur les trois années à venir, qu'il ait été ou non associé à son écriture ;
 - comme outil de pilotage permettant des réajustements.
- Un outil de communication :
 - dans le cadre de la procédure de validation (conseil des maîtres, circonscription, conseil d'école, inspection académique),
 - pour informer les partenaires, les nouveaux arrivants (enseignants, intervenants, parents, élus,...) sur l'école et son fonctionnement.

De quoi est fait le cadre du projet d'école ?

4 documents:

- les indicateurs
- la fiche synthèse du projet d'école
- les plans d'actions
- la fiche bilan du projet d'école (bilans intermédiaires, bilan final)

L'ensemble des documents aura été réfléchi et rédigé en équipe d'école.

- Les documents « Indicateurs et fiche synthèse du projet d'école » intégrés à TBE-projet d'école seront renseignés en ligne par le directeur d'école.
- Le document « plans d'actions » sera envoyé à l'IEN .
- La fiche « bilan du projet d'école » renseignée à la fin du projet sera conservée à l'école.